



PROJET DE SITE : La gestion des risques pour le patrimoine mondial

Palais Royaux d'Abomey, Bénin, 18 mars au 11 avril 2013

DECLARATION D'ABOMEY

**relative au projet de site : « La gestion des risques
pour le patrimoine mondial » tenu aux Palais Royaux
d'Abomey du 18 Mars au 11 Avril 2013**

Nous, participants au **PROJET DE SITE : « La gestion des risques pour le patrimoine mondial »** venus des pays ci-après : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Maroc, Niger, R.D. du Congo, Madagascar, Mali, Sénégal, tenu du 18 Mars au 11 Avril 2013 aux Palais Royaux d'Abomey,

Après moult réflexions, partages d'expériences et de connaissances, échanges avec les parties prenantes, et suite à des travaux sur le terrain ;

Constatons :

- Le second cycle de rapports périodiques pour la région Afrique (2009-2011) a retenu parmi ces domaines prioritaires (i) Engagement des communautés et avantages du patrimoine mondial (ii) Reconnaissance, formalisation et documentation des systèmes de gestion traditionnels (iii) Patrimoine mondial et besoins de développement (iv) Patrimoine mondial dans les zones de conflit et post-conflit,
- Les biens du patrimoine mondial en général et africain en particulier sont de plus en plus exposés à différentes menaces, tels que les incendies, les inondations, les catastrophes naturelles, le vandalisme en situation d'instabilité politique ou de conflits armés etc,

- Les palais royaux d'Abomey inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1985, régulièrement victime d'incendie (2009, 2012, 2013) sont aussi exposés à divers autres risques tels que le vandalisme, les vents et tornades, la pression humaine, l'envahissement des termites, les défauts fonctionnels et structurels de gestion et le déficit de dialogue avec les parties prenantes,
- Le disfonctionnement entre la structure de gestion du site et l'attente des communautés locales, de la municipalité d'Abomey et des autres services techniques en charge de la gestion du site,
- La faible implication des communautés locales dans le processus de gestion du site,
- L'expiration du plan de gestion 2007-11,
- La non existence de documentation technique fiable et mise à jour sur le passé du site et les différentes interventions et travaux de recherches conduits sur le site,

Recommandons :

I. CAS SPECIFIQUE DES PALAIS ROYAUX D'ABOMEY :

- Que le cadre de concertation existant (conseil de gestion) soit redynamisé et renforcé en l'étoffant

par des institutions et personnes ressources capables d'aider à la gestion du site,

- Qu'un inventaire et une localisation des différentes compétences locales, détenteurs du savoir et du savoir faire traditionnel soit engagé et que leur implication dans les travaux de restauration soit assurée,
- Qu'un système de documentation et d'archivage retraçant les différentes interventions et recherche menées sur le site et pouvant servir de base à la maintenance et aux projets de restaurations futures soit mise en place,
- Que les acteurs du cadre de concertation s'engagent à élaborer une stratégie de gestion consensuelle et conséquente ayant des effets durables sur le site et les communautés locales,
- Que le site des Palais Royaux d'Abomey soit doté de compétences humaines et de ressources financières consistantes,
- Qu'un fonds annuel pour la restauration et la conservation des Palais Royaux soit institué,
- Que les retombées du tourisme pour le site des Palais Royaux d'Abomey soient améliorées en repensant la clé de répartition des recettes touristiques,

- Que toutes les composantes des Palais Royaux d'Abomey soient matérialisées et que la signalétique soit améliorée,
- Que la recherche sur les articles des 41 Lois, fondement juridique du royaume de *Danxomè*, soit encouragée ; A l'instar de la charte du *Mandé* ou celle de *KOUROUKAN FUGA*, ces lois doivent être inscrites comme chef d'œuvre de l'humanité,
- Que les recettes traditionnelles de lutte contre les termites soient expérimentées ; Abomey doit servir de laboratoire pour une large diffusion de cette expérience,

II : CAS GENERAL

- Que les pays africains reconnaissent et légalisent la construction en terre, et valorisent les matériaux locaux pour les rendre durables, et accessibles,
- Que l'expérience du projet de site mise en œuvre aux Palais royaux d'Abomey soit étendue à d'autres biens du patrimoine africain (national ou mondial),
- Que l'élaboration d'un plan de gestion des risques (PGR) et son intégration dans le plan de gestion et dans le processus de nomination des dossiers soit généralisée,

- Qu'un Réseau des professionnels du patrimoine devant servir de vivier à la gestion des risques en AFRIQUE soit créé,
- Que la recherche sur les techniques traditionnelles et les systèmes traditionnels de gestion des risques et leur documentation soient encouragés et approfondis,
- Que l'engagement des parties prenantes à gérer le site soit matérialisé par écrit ou par témoignage ou engagement oral solennel pris devant la communauté (coutumier),
- Que la gestion des risques sous jacents soit une priorité dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion,
- Que la mise en place de cadre réglementaire relatif à la gestion des risques et de structures transversales regroupant l'ensemble des acteurs en charge de la gestion des risques soit encouragée,
- Qu'une large diffusion et à une Application rigoureuse des instruments juridiques de protection du patrimoine soit faites,
- Qu'une Carte des risques soit élaborée pour chaque site du patrimoine mondial

Fait à Abomey le 11 avril 2013

Ont signé :

DOVONOU Rémy Coomlan	
SAWADOGO Jean Yves	
TAGNON Dodjon Martine	
TRAORE Lassiman	
RAZAFINDRAMBOA Marie- Hortense	
FANE Yamoussa	
GUINDO Pierre	
SALIFOU Ali	
MATINGU Lufua Sébastien	
DIARRA Aminata	
Ali Ould SIDI	
Mohamed BOUSSALH	
Léonard AHONON	
Rodrigue KESSOU	
Calixte BIAH	

Urbain HADONOU	
Jérôme KAZAMBU DITU	
Firmin NOUNAGNON	